

**UBS (Lux) Fund Solutions**

*société anonyme – société d'investissement à capital variable*

Siège social : 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 83626

(la « **Société** »)

---

**AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES  
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE QUI SE TIENDRA LE 30 NOVEMBRE 2022 A  
11H30 CET AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE**

---

**Par courrier recommandé**

Cher Actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous convoquer, en votre qualité d'actionnaire de la Société, à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra le 30 novembre 2022 à 11h30 CET au siège social de la Société.

L'ordre du jour de l'Assemblée sera le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la démission de Mme Francesca Guagnini de son mandat d'administratrice de la Société avec effet au 30 novembre 2022 ;
2. Constatation de la démission de M. Jörgen Jessen de son mandat d'administrateur indépendant de la Société avec effet au 18 août 2022 ;
3. Constatation de la démission de Mme Anja-Isabel Bohnen de son mandat d'administratrice indépendante de la Société avec effet au 30 novembre 2022 ;
4. Quittance et décharge provisoires de Mme Francesca Guagnini de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société ;

5. Quittance et décharge provisoires de M. Jörgen Jessen de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société ;
6. Quittance et décharge provisoires de Mme Anja-Isabel Bohnen de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société ;
7. Nomination de Mme Marie Antoinette « Nina » Petrini, Executive Director et Head of ETF & Index Fund Sales for Iberia and LatAm chez UBS Asset Management, Madrid, Espagne, née le 12 avril 1976 à Sydney, Australie, domiciliée professionnellement à UBS Asset Management, Calle Maria de Molina 4, Madrid 28006, Espagne, en tant qu'administratrice de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2024, avec effet au 30 novembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation de la nomination par la CSSF en date du 15 septembre 2022 ;
8. Nomination de Mme Anke Jager, Independent Non-Executive Director et Certified AML Compliance Officer, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, domiciliée professionnellement au 10, rue Isidore Comes, L-5417 Ehnen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administratrice indépendante de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2024, avec effet au 30 novembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation de la nomination par la CSSF en date du 12 octobre 2022 ;
9. Constatation de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société : M. Ian Ashment, M. Andreas Haberbeth, M. Frank Muesel, M. Clemens Reuter, Mme Joséé Lynda Denis, Mme Anke Jager et Mme Nina Petrini ;
10. Autorisation de tout administrateur de la Société et/ou de tout avocat ou employé de Clifford Chance Luxembourg SCS, 10, Boulevard G.D. Charlotte, B.P. 1147, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et/ou de tout employé de State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch, 49, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chacun agissant séparément, avec pleins pouvoirs de substitution, de donner effet, par sa seule signature, à tout document nécessaire ou utile aux fins de l'enregistrement requis en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

\* \* \*

## **REMARQUE A L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES :**

L'Assemblée aura pour objet de nommer Mmes Nina Petrini et Anke Jager en tant que nouvelles administratrices de la Société, avec effet au 30 septembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation des nominations par la CSSF en date du 15 septembre 2022 et du 12 octobre 2022, respectivement.

Veillez trouver ci-dessous les règles régissant la tenue de l'Assemblée :

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 22 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), l'Assemblée sera convoquée en envoyant à chaque actionnaire enregistré un avis de convocation selon les modalités prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée en tant que de besoin (la « **Loi de 1915** »).

Conformément à l'article 22 des Statuts et à l'article 450-9 de la Loi de 1915, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'Assemblée peut être convoquée uniquement par lettres recommandées, que la Société devra envoyer aux actionnaires au moins huit jours avant l'Assemblée.

### **QUORUM ET MAJORITE**

Veillez noter que les résolutions figurant à l'ordre du jour, tel qu'exposé ci-dessus, ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées à la majorité des votes exprimés, quel que soit le nombre d'actions représentées.

### **FORMULAIRES DE PROCURATION/VOTE**

A la lumière de la situation sanitaire actuelle due à la pandémie de Covid-19 et conformément à la loi du 23 septembre 2020, telle que modifiée par la loi du 17 décembre 2021, portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales jusqu'au 31 décembre 2022 (la « **Loi du 23 septembre 2020** »), le conseil d'administration de la Société a décidé, à titre temporaire afin de garantir la sécurité des membres du conseil d'administration et des actionnaires de la Société ainsi que la continuité des activités de la Société pendant la pandémie, que l'Assemblée se tiendrait sans présence physique au siège social de la Société, de sorte que les actionnaires et les autres participants prendront part à l'Assemblée et exerceront leurs droits exclusivement au moyen d'un vote par écrit ou en nommant un mandataire spécial. Les actionnaires souhaitant se faire représenter ou exprimer leur vote à l'Assemblée au moyen d'un formulaire de vote devront utiliser le **Formulaire de participation et de procuration** joint au présent avis de convocation en Annexe 1. En raison de la situation sanitaire actuelle, aucune participation présente à l'Assemblée extraordinaire ne sera tolérée.

Dans ce cas, nous vous serions reconnaissants de nous renvoyer le **Formulaire de participation et de procuration** ci-joint dûment signé, en nous faisant d'abord parvenir un exemplaire pdf par e-mail à l'adresse [Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com](mailto:Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com) ou par fax au numéro suivant : (+352) 46 40 10 413, puis l'original par courrier ou coursier à l'adresse suivante :

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch,  
Attn : Domiciliary Department  
49, avenue JF Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

**Si vous souhaitez exprimer votre vote à l'Assemblée au moyen d'un formulaire de vote, veuillez nous faire parvenir votre Formulaire de participation et de procuration dûment signé par e-mail au plus tard le 28 novembre 2022 à 18h00 (heure de Luxembourg).**

**Si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée, veuillez nous faire parvenir votre Formulaire de participation et de procuration dûment signé par-email au plus tard le 28 novembre 2022 à 18h00 (heure de Luxembourg).**

Nous vous remercions pour votre attention et nous réjouissons de votre participation à l'Assemblée.

Cordialement,

Luxembourg, le 27 octobre 2022,

Au nom du conseil d'administration de la Société

\_\_\_\_\_  
Représenté par :

Fonction : Administrateur

\_\_\_\_\_  
Représenté par :

Fonction : Administrateur

## ANNEXE 1

### FORMULAIRE DE PARTICIPATION ET DE PROCURATION

(à remplir obligatoirement en intégralité)

<p>Pour l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'« <b>Assemblée</b> ») de :</p> <p style="text-align: center;"><b>UBS (Lux) Fund Solutions</b> <i>société anonyme - société d'investissement à capital variable</i> Siège social : 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg R.C.S. Luxembourg : B 83626 (la « <b>Société</b> »)</p> <p>qui se tiendra le 30 novembre 2022 à 11h30 au siège social de la Société avec l'ordre du jour suivant :</p> <p style="text-align: center;"><b><u>ORDRE DU JOUR</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Constatation de la démission de Mme Francesca Guagnini de son mandat d'administratrice de la Société avec effet au 30 novembre 2022 ;</li><li>2. Constatation de la démission de M. Jörgen Jessen de son mandat d'administrateur indépendant de la Société avec effet au 18 août 2022 ;</li><li>3. Constatation de la démission de Mme Anja-Isabel Bohnen de son mandat d'administratrice indépendante de la Société avec effet au 30 novembre 2022 ;</li><li>4. Quittance et décharge provisoires de Mme Francesca Guagnini de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société ;</li><li>5. Quittance et décharge provisoires de M. Jörgen Jessen de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se</li></ol>	<p><b><u>Nombre d'actions de la Société détenues à la date de l'Assemblée :</u></b></p> <p>.....</p> <p><b><u>Nombre de votes que le Mandant (tel que défini ci-dessous) souhaite exprimer à l'Assemblée :</u></b></p> <p>.....</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société ;

6. Quittance et décharge provisoires de Mme Anja-Isabel Bohnen de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société ;
7. Nomination de Mme Marie Antoinette « Nina » Petrini, Executive Director et Head of ETF & Index Fund Sales for Iberia and LatAm chez UBS Asset Management, Madrid, Espagne, née le 12 avril 1976 à Sydney, Australie, domiciliée professionnellement à UBS Asset Management, Calle Maria de Molina 4, Madrid 28006, Espagne, en tant qu'administratrice de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2024, avec effet au 30 novembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation de la nomination par la CSSF en date du 15 septembre 2022 ;
8. Nomination de Mme Anke Jager, Independent Non-Executive Director et Certified AML Compliance Officer, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, domiciliée professionnellement au 10, rue Isidore Comes, L-5417 Ehnen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administratrice indépendante de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2024, avec effet au 30 novembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation de la nomination par la CSSF en date du 12 octobre 2022
9. Constatation de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société : M. Ian Ashment, M. Andreas Habertzeth, M. Frank Muesel, M. Clemens

Reuter, Mme Josée Lynda Denis, Mme Anke Jager et  
Mme Nina Petrini ;

10. Autorisation de tout administrateur de la Société et/ou de tout avocat ou employé de Clifford Chance Luxembourg SCS, 10, Boulevard G.D. Charlotte, B.P. 1147, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et/ou de tout employé de State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch, 49, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chacun agissant séparément, avec pleins pouvoirs de substitution, de donner effet, par sa seule signature, à tout document nécessaire ou utile aux fins de l'enregistrement requis en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**Identification de l'actionnaire :**

Le soussigné (le « Mandant »),

Nom : .....

Coordonnées :

- Adresse : .....

- Adresse e-mail : ..... Numéro de téléphone : .....

**Veillez choisir l'une des 3 options en cochant la case correspondante, puis dater et signer ci-dessous :**

1. Je soussigné, en ma qualité de Mandant, n'assisterai pas à l'Assemblée et désigne un assesseur de l'Assemblée ou un mandataire\*, tel que désigné ci-dessous (le « Mandataire »), pour voter en mon nom et pour mon compte **comme il l'estimera approprié** sur l'ensemble des résolutions en lien avec les questions à l'ordre du jour.

.....  
.....

\* Indiquez les nom, prénom, adresse, adresse e-mail et numéro de téléphone du mandataire désigné par vos soins et veillez à ce qu'il se munisse d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité) à l'Assemblée. Si les

informations fournies sont incomplètes, vous serez réputé donner procuration à un assesseur de l'Assemblée.

**Je donne procuration irrévocable au Mandataire pour voter en mon nom et pour mon compte, comme il l'estimera approprié, sur tous amendements ou toutes nouvelles résolutions, à moins que je ne coche la case ci-dessous :**

**JE M'ABSTIENS**

2. **Je soussigné, en ma qualité de Mandant, n'assisterai pas à l'Assemblée et désigne un assesseur de l'Assemblée ou un mandataire\*, tel que désigné ci-dessous (le « Mandataire »), pour voter en mon nom selon les instructions de vote suivantes\*\* :**

.....  
.....

\* Indiquez les nom, prénom, adresse, adresse e-mail et numéro de téléphone du mandataire désigné par vos soins et veillez à ce qu'il se munisse d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité) à l'Assemblée. Si les informations fournies sont incomplètes, vous serez réputé donner procuration à un assesseur de l'Assemblée.

\*\* Veuillez cocher les cases correspondant à vos choix en ce qui concerne les différents points à l'ordre du jour de l'Assemblée. En cas d'omission de cocher une case concernant une résolution quelconque, le Mandataire sera en droit de voter à son entière discrétion sur la résolution concernée.

- 1. Constatation de la démission de Mme Francesca Guagnini de son mandat d'administratrice de la Société.**

POUR     CONTRE     ABSTENTION

- 2. Constatation de la démission de M. Jörgen Jessen de son mandat d'administrateur indépendant de la Société.**

POUR     CONTRE     ABSTENTION

- 3. Constatation de la démission de Mme Anja-Isabel Bohnen de son mandat d'administratrice indépendante de la Société.**

POUR     CONTRE     ABSTENTION



4. Quittance et décharge provisoires de Mme Francesca Guagnini de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

5. Quittance et décharge provisoires de M. Jörgen Jessen de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

6. Quittance et décharge provisoires de Mme Anja-Isabel Bohnen de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

7. Nomination de Mme Marie Antoinette « Nina » Petrini, Executive Director et Head of ETF & Index Fund Sales for Iberia and LatAm chez UBS Asset Management, Madrid, Espagne, née le 12 avril 1976 à Sydney, Australie, domiciliée professionnellement à UBS Asset Management, Calle Maria de Molina 4, Madrid 28006, Espagne, en tant qu'administratrice de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2024, avec effet au 30 novembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation de la nomination par la CSSF en date du 15 septembre 2022.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

8. Nomination de Mme Anke Jager, Independent Non-Executive Director et Certified AML Compliance Officer, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, domiciliée professionnellement au 10, rue Isidore Comes, L-5417 Ehnen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administratrice indépendante de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2024, avec effet au 30 novembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation de la nomination par la CSSF en date du 12 octobre 2022

POUR  CONTRE  ABSTENTION

- 9.** Constatation de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société : M. Ian Ashment, M. Andreas Haberzeth, M. Frank Muesel, M. Clemens Reuter, Mme Josée Lynda Denis, Mme Anke Jager et Mme Nina Petrini.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

- 10.** Autorisation de tout administrateur de la Société et/ou de tout avocat ou employé de Clifford Chance Luxembourg SCS, 10, Boulevard G.D. Charlotte, B.P. 1147, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et/ou de tout employé de State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch, 49, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chacun agissant séparément, avec pleins pouvoirs de substitution, de donner effet, par sa seule signature, à tout document nécessaire ou utile aux fins de l'enregistrement requis en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

**Je donne procuration irrévocable au Mandataire pour voter en mon nom et pour mon compte, comme il l'estimera approprié, sur tous amendements ou toutes nouvelles résolutions, à moins que je ne coche la case ci-dessous :**

**JE M'ABSTIENS**

- 3. Je soussigné, en ma qualité de Mandant, n'assisterai pas à l'Assemblée, mais exprime mon vote comme suit\* :**

\* Veuillez cocher les cases correspondant à vos choix en ce qui concerne les différents points à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'omission de cocher une case entraînera la nullité du présent formulaire de vote :

- 1.** Constatation de la démission de Mme Francesca Guagnini de son mandat d'administratrice de la Société.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

- 2.** Constatation de la démission de M. Jörgen Jessen de son mandat d'administrateur indépendant de la Société.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

3. Constatation de la démission de Mme Anja-Isabel Bohnen de son mandat d'administratrice indépendante de la Société.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

4. Quittance et décharge provisoires de Mme Francesca Guagnini de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société.

Pour  Contre  Abstention

5. Quittance et décharge provisoires de M. Jörgen Jessen de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

6. Quittance et décharge provisoires de Mme Anja-Isabel Bohnen de son mandat, qui deviendront définitives lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2023 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

7. Nomination de Mme Marie Antoinette « Nina » Petrini, Executive Director et Head of ETF & Index Fund Sales for Iberia and LatAm chez UBS Asset Management, Madrid, Espagne, née le 12 avril 1976 à Sydney, Australie, domiciliée professionnellement à UBS Asset Management, Calle Maria de Molina 4, Madrid 28006, Espagne, en tant qu'administratrice de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2024, avec effet au 30 novembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation de la nomination par la CSSF en date du 15 septembre 2022

POUR  CONTRE  ABSTENTION

8. Nomination de Mme Anke Jager, Independent Non-Executive Director et Certified AML Compliance Officer, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, domiciliée professionnellement au 10, rue Isidore Comes, L-5417

Ehnen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administratrice indépendante de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2024, avec effet au 30 novembre 2022, sur proposition du Comité de nomination (tel que défini dans les statuts de la Société), conformément à l'article 12 des statuts de la Société et après approbation de la nomination par la CSSF en date du 12 octobre 2022.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

9. Constatation de la nouvelle composition du conseil d'administration de la Société : M. Ian Ashment, M. Andreas Haberzeth, M. Frank Muesel, M. Clemens Reuter, Mme Josée Lynda Denis, Mme Anke Jager et Mme Nina Petrini.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

10. Autorisation de tout administrateur de la Société et/ou de tout avocat ou employé de Clifford Chance Luxembourg SCS, 10 Boulevard G.D. Charlotte, B.P. 1147, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et/ou de tout employé de State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch, 49, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chacun agissant séparément, avec pleins pouvoirs de substitution, de donner effet, par sa seule signature, à tout document nécessaire ou utile aux fins de l'enregistrement requis en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

POUR  CONTRE  ABSTENTION

#### POUVOIRS DU MANDATAIRE :

Le Mandataire est fondé à représenter le Mandant à l'Assemblée ou lors de toute assemblée générale des actionnaires ajournée ou reconvoquée dans le but de statuer sur les questions à l'ordre du jour de l'Assemblée, à voter au nom et pour le compte du Mandant sur toute résolution présentée à l'Assemblée ou lors de toute assemblée ajournée ou reconvoquée, à signer tous documents, à déléguer sous sa propre responsabilité la présente procuration à un autre mandataire et, d'une manière générale, à accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'exécution de la présente procuration.

Aux fins de ce qui précède, le Mandataire est en droit de signer tous procès-verbaux, d'élire domicile et d'accomplir tous autres actes pouvant être nécessaires à l'exécution de la présente procuration au nom et pour le compte du Mandant, avec promesse de ratification.

Par la présente, le Mandataire est autorisé par le Mandant à :

- déclarer au nom du Mandant qu'il a été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et qu'il se considère suffisamment informé à cet égard ; et
- renoncer au nom du Mandant à toutes formalités ou exigences en lien avec la tenue de l'Assemblée.

Le Mandant indemniser le Mandataire et le tiendra indemnisé pour l'ensemble des pertes, responsabilités et frais qu'il pourrait encourir du fait de sa nomination en vertu du présent formulaire de participation et de procuration.

Le présent formulaire de participation et de procuration est irrévocable pendant une durée de trois (3) mois à compter de la date de sa signature.

Le présent formulaire de participation et de procuration ainsi que les droits, obligations et responsabilités en découlant pour le Mandant et le Mandataire sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Les réclamations, litiges ou différends pouvant découler du présent formulaire de participation et de procuration ou s'y rapporter seront soumis par le Mandant et le Mandataire aux tribunaux de Luxembourg-Ville, étant entendu que le Mandat et le Mandataire reconnaissent par les présentes la compétence exclusive de ces tribunaux et renoncent à formuler toute contestation à cet égard.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Par :

\_\_\_\_\_